



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

équipements

Question écrite n° 91099

Texte de la question

Mme Laure de La Raudière interroge M. le ministre chargé de l'industrie sur l'équipement robotique de nos PME-PMI et le renforcement de leur outil de production. Comme l'a démontré l'étude récemment diligentée par le ministère de l'industrie, les PMI-PME françaises accusent un retard très préoccupant en matière d'équipement robotique. Cette situation accentue les délocalisations, pénalise nos activités industrielles et la compétitivité de notre pays. Voilà pourquoi, parmi les mesures préconisées au terme des états généraux de l'industrie, la mesure n° 13, Lancer un appel à projets « projets structurants en région » propose, dans le cadre des comités stratégiques de filières, de mettre en place une avance remboursable ou une intervention en capital afin de soutenir les projets de robotisation des PME. Elle désirerait savoir où en est la mise en oeuvre de cette mesure et dans quels délais, comment et dans quel cadre elle sera financée.

Texte de la réponse

La robotique est un enjeu stratégique pour l'industrie française que ce soit en termes d'innovation ou en termes de compétitivité des entreprises. Or, la France accuse un retard important en matière d'intégration de robots dans de nombreuses filières industrielles. Il apparaît donc souhaitable de développer la robotisation pour réduire l'écart qui nous sépare de nos grands concurrents et plusieurs pistes sont actuellement à l'étude pour mieux accompagner les entreprises en matière de robotique. Deux retombées majeures sont attendues : les avantages liés à la robotisation pour les entreprises utilisatrices avec la modernisation des procédés de fabrication, l'augmentation de la productivité et de la qualité des produits tout en préservant l'emploi face à la concurrence internationale. Par ailleurs, le développement des compétences des intégrateurs de robotique, qui sont pour la plupart des petites et moyennes entreprises ou des entreprises de taille intermédiaire, est un enjeu important. Il s'avère que les aides mobilisables, au regard du droit communautaire et de la nécessaire maîtrise des finances publiques, ne répondent qu'imparfaitement aux besoins des entreprises. Dès à présent, les services déconcentrés du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie (les directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) ont été sollicités afin de recenser les besoins des entreprises de leur région ainsi que tous les acteurs qui ont des compétences en matière de robotique. Au regard des besoins qui seront exprimés, il est envisagé la mise en oeuvre de diagnostics individuels d'entreprise permettant d'accompagner, dans une démarche dynamique, le chef d'entreprise vers la concrétisation de son projet robotique. Enfin, lorsque cette étape d'audit débouchera sur une décision d'investissement, celle-ci pourrait bénéficier d'une aide grâce notamment aux dispositifs suivants, gérés par Oséo : les contrats de développement participatifs qui permettent de financer des programmes d'investissement matériel sous forme de prêts bonifiés en complément des établissements bancaires de l'entreprise. L'enveloppe est de 1 Mdeuros et bénéficie déjà de manière importante à l'industrie et aux services à l'industrie. La robotisation des entreprises y est éligible ; pour les projets de robotisation éligibles, les prêts verts mis en place par le Gouvernement dans le cadre du programme des investissements d'avenir. En parallèle, il est prévu que les centres techniques industriels, dont certains sont déjà actifs sur les enjeux de la robotisation (notamment l'Institut de soudure, le centre technique des industries mécaniques, le centre technique des industries de la

fonderie), soient sensibilisés dans le cadre de leur contrat de performance sur l'importance accordée au développement de la robotisation dans les PME-PMI françaises.

Données clés

Auteur : [Mme Laure de La Raudière](#)

Circonscription : Eure-et-Loir (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91099

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : Industrie

Ministère attributaire : Industrie, énergie et économie numérique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 octobre 2010, page 11322

Réponse publiée le : 8 novembre 2011, page 11838